

sentir à ce qu'il la retire et qu'il lui faudra alors le consentement unanime de la Chambre. Pour le moment, si je comprends bien, il commente la motion elle-même.

M. Groos: Je serai très bref, car je veux que la Chambre soit saisie de la motion immédiatement après cette motion. Tout ce que je veux dire maintenant, c'est que je surveillerai les choses de près pour voir ce que le gouvernement décidera de faire au sujet des changements proposés. Faute de grive on mange des merles, mais je crains bien que dans ce cas-là, nous achetons chat en poche. Lorsque le gouvernement apportera des modifications aux règlements à ce sujet, en supprimant deux articles inopportuns, j'espère qu'il laissera les choses telles quelles, en sorte qu'une personne ayant droit à une pension qui décide de travailler encore pour le gouvernement, ait droit à la pension intégrale et non pas à une pension réduite par suite de règlements. Je demande maintenant à la Chambre la permission de retirer mon avis de motion.

M. Chatterton: Monsieur l'Orateur, je me rends à la demande du député, mais j'aurai quelque chose à dire au sujet de la motion lorsque nous en serons saisis.

M. l'Orateur: Le député a-t-il le consentement unanime pour retirer la motion n° 27 inscrite en son nom?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

LES PENSIONS

PROJET DE RELÈVEMENT PROPORTIONNEL À LA MAJORATION DU COÛT DE LA VIE

L'hon. R. A. Bell (Carleton) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait examiner le plus tôt possible s'il y a lieu d'augmenter la pension des fonctionnaires et des membres de l'Armée et de la Gendarmerie royale à la retraite de façon à tenir compte, comme il convient, de l'augmentation du coût de la vie, du niveau plus élevé de la rémunération et d'autres éléments pertinents observés depuis qu'a été établi le taux de la pension de ces personnes.

—Monsieur l'Orateur, certains députés auraient voulu parler sur le dernier avis de motion notamment le député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton), le député de Halifax (M. McCleave), le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et moi-même. Toutefois, c'est un plaisir pour nous de pouvoir débattre cet avis de motion particulier.

A trois reprises déjà au cours de cette session j'ai lancé un débat sur cette question, et comme je ne désire nullement me répéter, je ferai des remarques brèves pour permettre à d'autres d'exprimer leurs points de vue.

[M. l'Orateur.]

Mais je lance cet avertissement: je ne cesserai de réclamer la fin des épreuves et des injustices subies par les fonctionnaires retraités du pays que lorsque ce gouvernement ou un autre prendra une décision catégorique.

Au cours de la présente session, le premier ministre et le ministre des Finances ont adopté jusqu'ici une attitude inflexible et entêtée. La première lueur d'espoir est venue vendredi dernier lorsque le ministre du Revenu national répondant à une question du député de Winnipeg-Nord-Centre a suggéré que le mandat du comité spécial mixte de la fonction publique soit élargi pour qu'il étudie cette question et j'aimerais citer les paroles du ministre, publiées à la page 6543 du *hansard*.

Monsieur l'Orateur, je ne m'opposerai certainement pas à cette mesure pourvu que le comité termine l'énorme travail qui l'attend dans l'étude des quatre bills très complexes.

Un tel point de vue, j'en suis certain, encouragera le comité à terminer son travail le plus vite possible et je recommande au ministre de faire déférer au comité cet avis de motion. En fait, j'accueillerais volontiers un amendement de l'autre côté de la Chambre.

• (6.10 p.m.)

Les épreuves et les injustices subies par les fonctionnaires retraités ont été clairement démontrées dans des mémoires soumis au gouvernement et au cours des discussions de la Chambre. La valeur réelle des pensions a été érodée par une inflation lente, qui au fond, n'est pas si lente que cela. Dans bien des cas, les dollars retirés à la retraite valent moins de 50 p. 100 des dollars versés pour y avoir droit. Les personnes âgées voient, impuissantes, les économies de toute une vie diminuer à presque rien. Au fond, nous devons ici décider d'une chose: le gouvernement et le peuple du Canada ont-ils des obligations ou responsabilités envers ces fonctionnaires à la retraite, ou s'agit-il tout simplement d'un contrat entre la Couronne et le fonctionnaire dont celui-ci doit supporter les inconvénients?

A mon sens, monsieur l'Orateur, il y a là une obligation vitale et morale à laquelle le gouvernement actuel ne peut se soustraire. De fait, la question a été réglée par l'ancien gouvernement en 1958 lorsqu'il a adopté la loi sur l'ajustement des pensions. Cette loi a établi un précédent, clair, non équivoque; au fond ce qu'il faut aujourd'hui c'est se conformer à ce précédent en modernisant et mettant à jour la mesure législative de l'ancien gouvernement que dirigeait le très honorable représentant de Prince-Albert dont j'ai